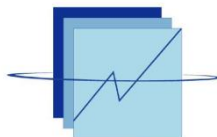


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



Rapport annuel de 2024



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39

Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition ce rapport annuel de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Il permet de dresser une gamme d'indicateurs sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Analyse d'ensemble

En 2024, le nombre d'employés salariés dans le secteur des entreprises formelles est évalué à 335 653 contre 337 751 un an plus tôt, soit une baisse de 0,6%. En revanche, les rémunérations globales ont progressé de 6,9% sur la même période. De même, les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé ont diminué de 0,1% sur la période.

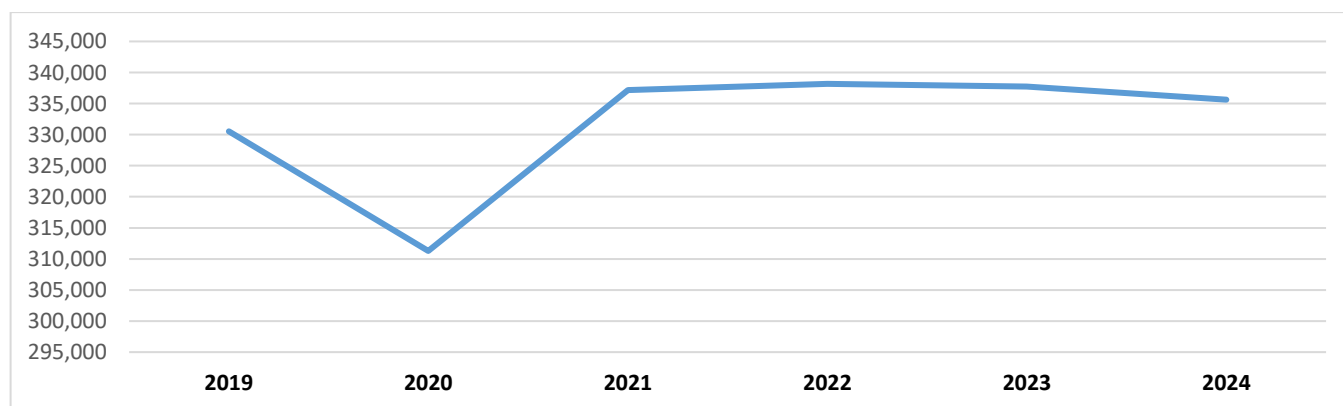
I. Analyse de l'emploi

I.1 Vue d'ensemble : Le nombre d'employés dans le secteur moderne des entreprises fléchit légèrement en 2024

Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, se replie de 0,6% entre 2023 et 2024. Cette évolution résulte de la baisse des effectifs dans l'industrie (-7,0%). En revanche, les emplois dans la construction, le commerce et les services augmentent respectivement de 12,4%, 2,5% et 0,4% sur la période.

La réduction des effectifs dans l'industrie est imputable principalement à la baisse du nombre d'employés dans le sous-secteur des activités de fabrication (-8,3%).

Graphique 1 : Evolution du nombre d'employés salariés dans le secteur moderne



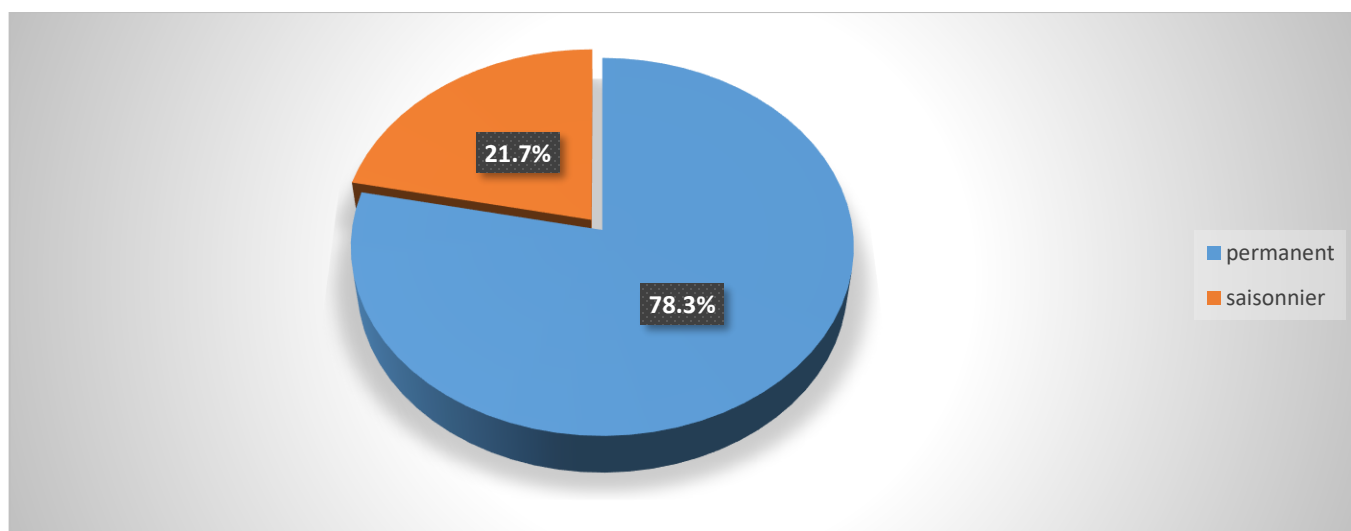
Source : ANSD

I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

L'analyse de la répartition du nombre d'employés dans le secteur moderne hors administration publique, selon le statut dans l'emploi, révèle une supériorité des permanents en 2024. En effet, 78,3% des employés du secteur moderne sont de cette catégorie.

Par ailleurs, suivant le type d'activités (cf. tableau 2), il est noté une domination de l'emploi permanent dans la totalité des branches d'activités étudiées en 2024. Il convient tout de même de noter un recours assez important à des saisonniers dans les activités soutien de bureau (44,0%), d'enseignement (42,3%), extractives (37,0%) ainsi que dans la construction (30,5%).

Graphique: 2: Proportion d'employés selon le statut dans l'emploi en 2024

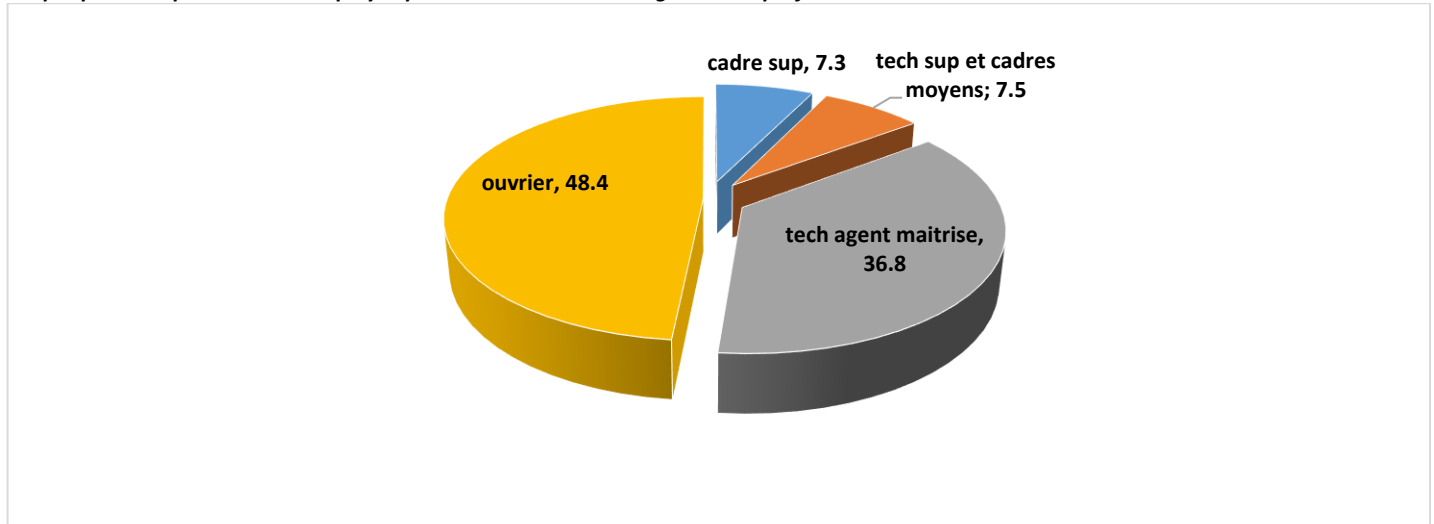


Source : ANSD

I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition du nombre d'employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, en 2024, laisse apparaître une prédominance des ouvriers (48,4%) dans le secteur moderne hors administration publique. Ils sont suivis des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui représentent 36,8% des permanents. Les techniciens supérieurs et cadres moyens ainsi que les cadres supérieurs sont les moins représentés avec des proportions respectives de 7,5% et de 7,3%.

Graphique 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle en 2024



Source : ANSD

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une différenciation des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de l'« électricité et gaz » et de l'« eau, assainissement et traitement des déchets », où il est noté une distinction des « techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés » avec des proportions respectives de 61,5% et 48,2%. Par ailleurs, environ deux employés sur trois, dans la construction (67,9%), en 2024, sont des ouvriers. De même, dans le secteur du commerce, 47,2% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle.

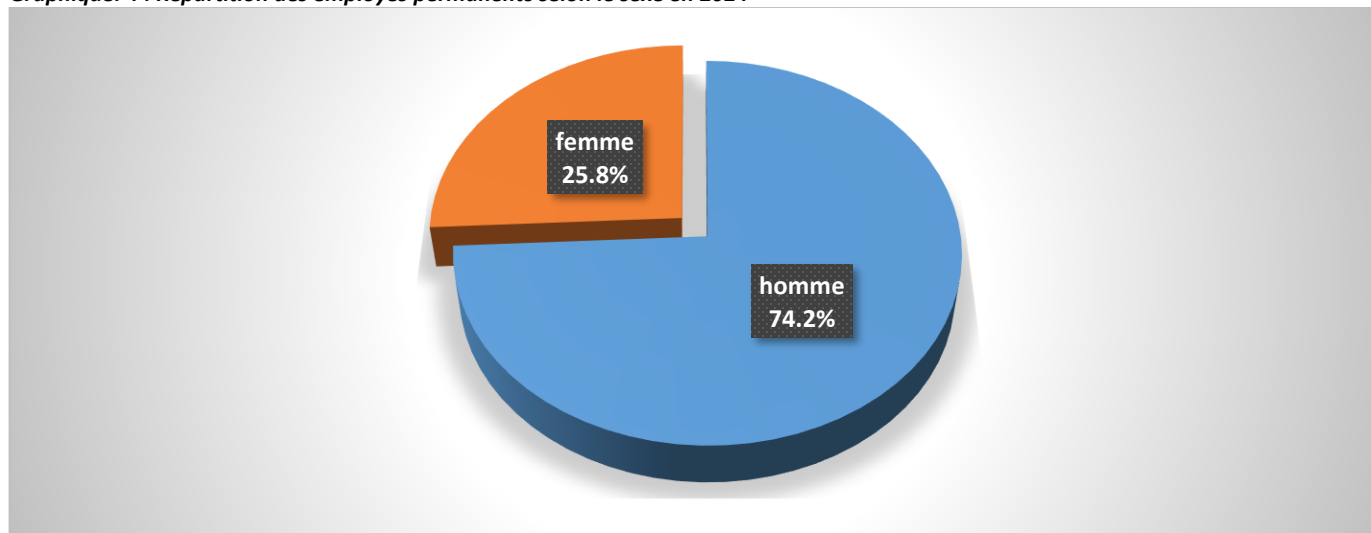
Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité suivant le sous-secteur. En effet, l'effectif des ouvriers est plus important dans les activités de services de soutien et de bureau (77,9%), immobilières (63,4%), artistiques, sportives et récréatives (54,9%), d'hébergement et de restauration (54,6%), les activités pour la santé humaine et l'action sociale (41,7%), ainsi que celles spécialisées, scientifiques et techniques (33,4%). En revanche, les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés sont les plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,6%), le transport et l'entreposage (40,7%). Par ailleurs, dans le sous-secteur de l'information et de la communication, les cadres supérieurs sont prédominants (39,1%).

I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe

L'analyse de la répartition du nombre d'employés permanents dans le secteur moderne hors administration publique selon le sexe révèle que les hommes sont plus nombreux en 2024 avec une proportion de 74,2%.

De même, suivant le type d'activités (cf. tableau 4), il est noté une supériorité de ceux-ci dans l'effectif permanent de la quasi-totalité des branches. Il convient tout de même de signaler un recours, assez important, aux femmes dans le secteur des services, en particulier dans les activités pour la santé humaine et l'action sociale (47,6%), les activités financières et d'assurance (45,0%) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (43,3%).

Graphique: 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe en 2024



Source : ANSD

II. Analyse de la rémunération

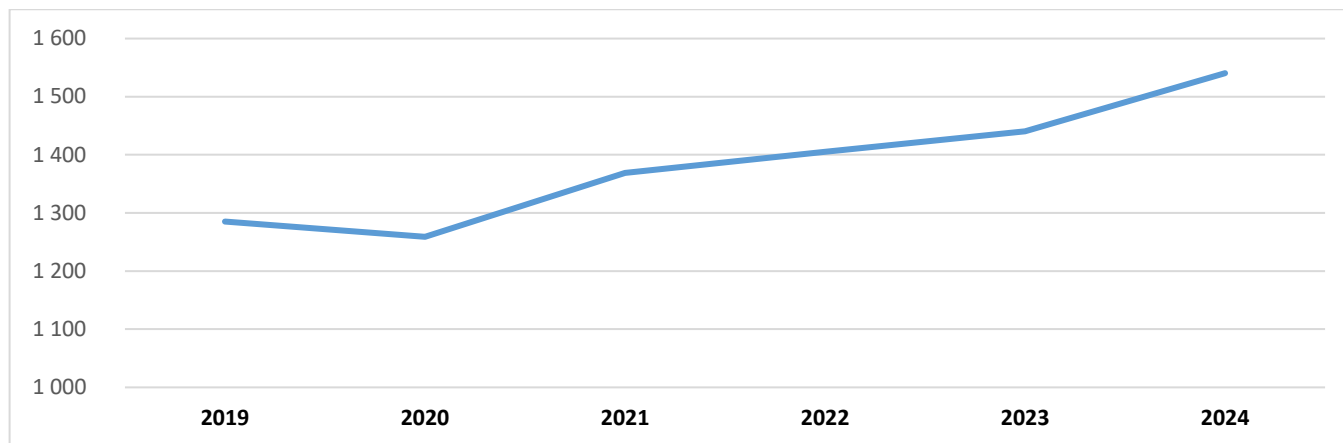
II.1. Vue d'ensemble : une augmentation de la rémunération des travailleurs

En 2024, la masse salariale dans le secteur moderne s'est établi à 1 540,4 milliards de FCFA contre 1 440,5 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 6,9%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs de la construction (+27,8%), de l'industrie (+11,2%), du commerce (+6,6%) et des services (+2,0%).

Le relèvement de la masse salariale dans l'industrie est consécutif à sa hausse dans toutes ses sous-branches.

L'augmentation de la masse salariale des services est principalement liée à l'accroissement des rémunérations dans tous les sous-secteurs à l'exception de ceux de l'immobilier (-11,8%), de la santé (-3,5%) et des activités financières et d'assurance (-3,3%).

Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique en milliards de FCFA



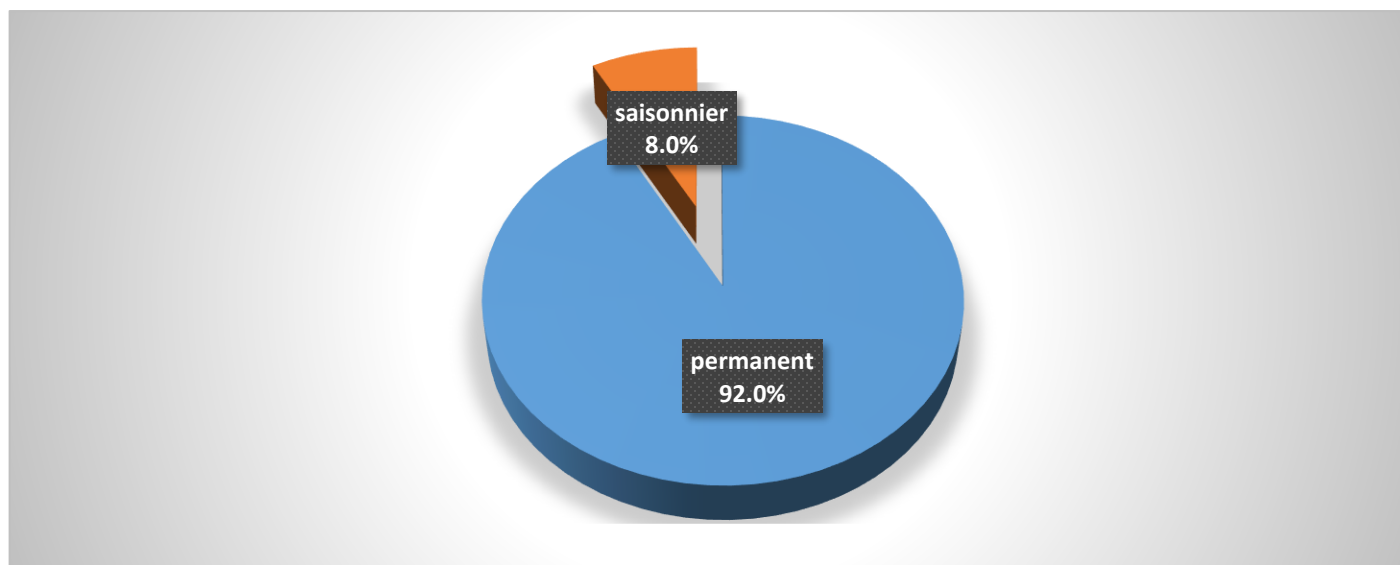
Source : ANSD

II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut de l'emploi (permanent et saisonnier)

Parallèlement à la distribution des effectifs, une grande partie (92,0%) des salaires versés en 2024 par le secteur moderne des entreprises est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon le type d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, du commerce et des services. Toutefois, une part assez considérable des rémunérations dans les sous-secteurs de l'enseignement (31,1%), de la construction (25,1%) et des services de soutien et de bureau (25,0%) est versée au personnel saisonnier.

Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier en 2024

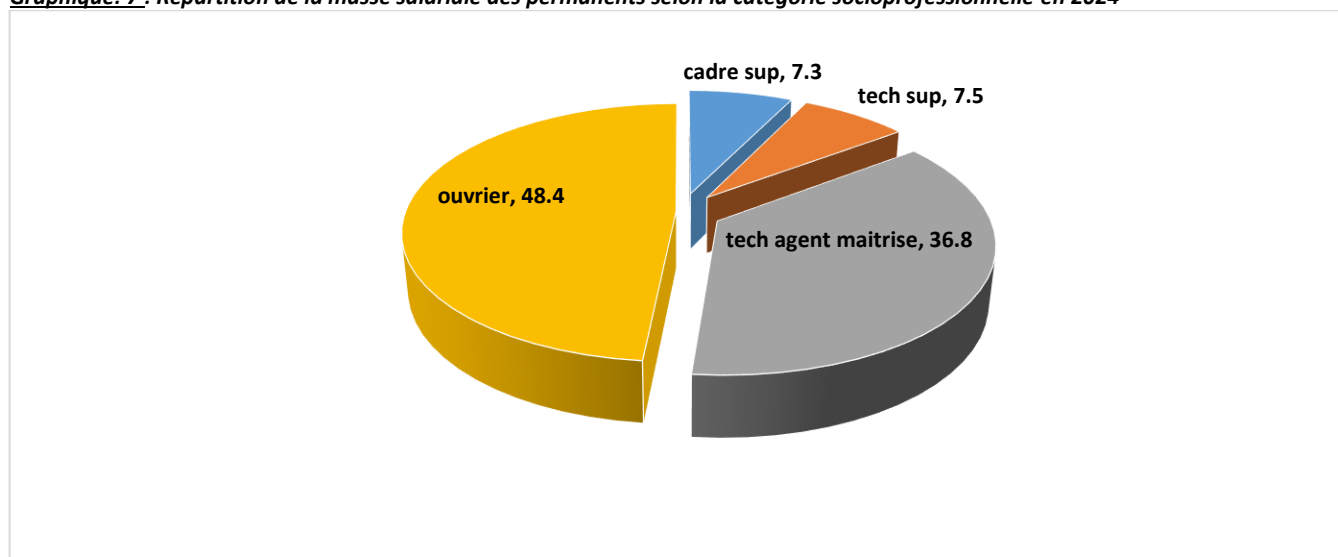


Source : ANSD

II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, en 2024, fait ressortir des disparités dans la distribution. En effet, 42,7% de la rémunération est versée à moins de 14,8% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 7,3% et 7,5% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 26,7% et 15,9% de la rémunération globale. En revanche, les ouvriers qui représentent près de la moitié des effectifs permanents (48,4%) ont reçu 21,8% de la masse salariale. Les techniciens et agents de maîtrise (36,8% des effectifs) ont, quant à eux, reçu 35,5% de la masse salariale.

Graphique: 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle en 2024



Source : ANSD

Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Ainsi, dans l'industrie, 39,2% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 16,4% aux les techniciens supérieurs. Les ouvriers et les cadres supérieurs ont perçu respectivement, 28,6% et 15,8% de la rémunération dans l'industrie.

Dans le secteur de la construction, les ouvriers ont perçu 32,5% de la rémunération au moment où les cadres supérieurs et techniciens supérieurs ont, respectivement, reçu 24,6% et 15,9% de la masse salariale versée en 2024. Quant aux techniciens et agents de maîtrise travaillant dans la construction, ils ont perçu 27,0% de la masse salariale versée dans ce secteur d'activités.

Au niveau du commerce, les ouvriers ont perçu 22,2% de la rémunération de 2024. Les techniciens supérieurs ont reçu un peu moins du quart des rémunérations (15,0%), tandis que les techniciens et agents de maîtrise et les cadres supérieurs en ont reçu, respectivement, 28,0% et 34,8%.

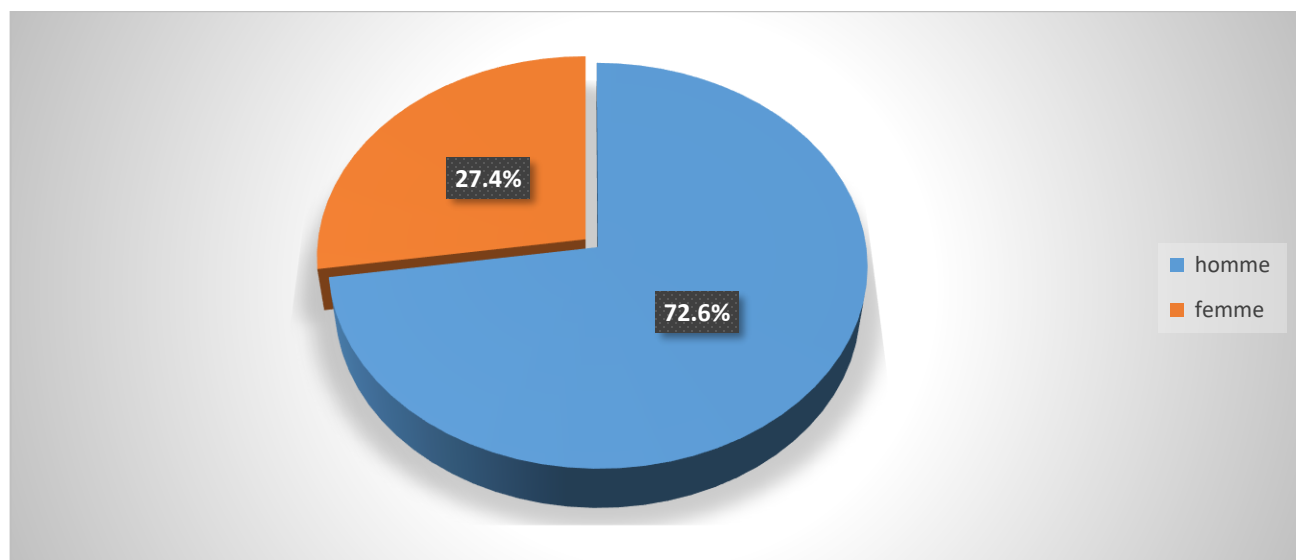
S'agissant des services, 32,2% de la masse salariale de 2024 est versée aux cadres supérieurs. Les ouvriers et techniciens et agents de maîtrise ont respectivement reçu 15,8% et 36,0% de la masse salariale tandis que les techniciens supérieurs en ont perçu 15,9%.

II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe

Parallèlement à la distribution des effectifs, 72,7% des salaires versés aux permanents en 2024 sont perçus par les hommes.

Selon le type d'activités (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée pour la totalité des branches d'activités. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (46,6%), de l'immobilier (44,1%), de l'enseignement (43,3%) et des activités financières et d'assurance (39,9%) est versée aux femmes.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe en 2024

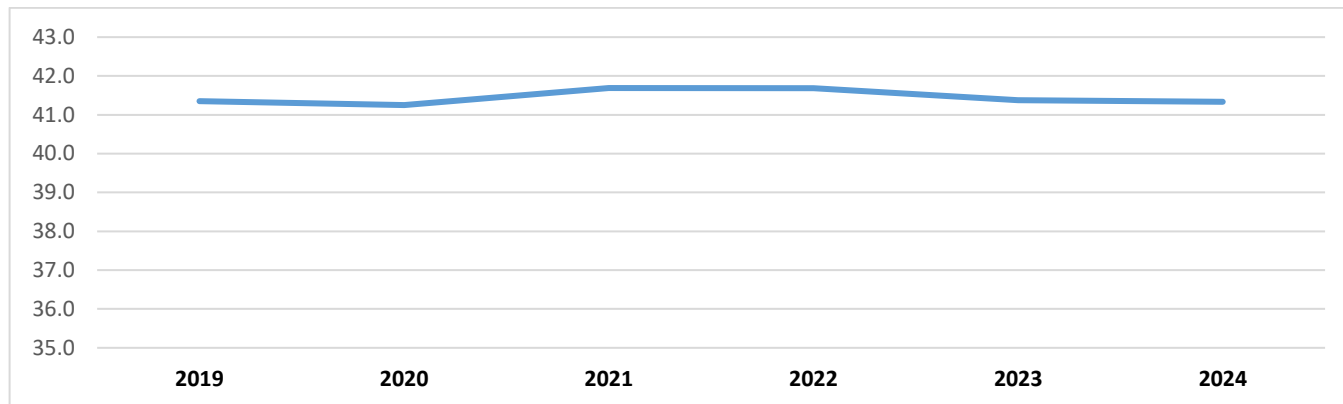


Source : ANSD

III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est passée de 41,4 heures en 2023 à 41,3 heures en 2024; soit une baisse de 0,1%. Cette évolution est consécutive à la réduction des heures hebdomadaires moyennes travaillées dans les services (-1,7%) et l'industrie (-0,6%).

Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD

Annexe

Tableau 1 : Nombre d'employés salariés par secteur d'activité

SECTEURS D'ACTIVITES	2023	2024	Evolution (%) 24/ 23
INDUSTRIE dont ...	105 847	98 458	-7,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 724	5 002	5,9
ACTIVITES DE FABRICATION	95 369	87 475	-8,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 404	3 506	3,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	2 351	2 476	5,3
CONSTRUCTION	27 335	30 718	12,4
COMMERCE	56 032	57 420	2,5
SERVICES dont ...	148 537	149 057	0,3
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 365	15 633	1,7
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13 184	14 107	7,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 505	7 736	3,1
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	57 019	54 242	-4,9
ACTIVITES IMMOBILIERES	930	930	-0,1
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 911	1 937	1,4
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	37 476	39 232	4,7
ENSEIGNEMENT	7 504	7 401	-1,4
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 851	3 928	2,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 279	1 351	5,6
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 512	2 562	2,0
EFFECTIF MOYEN	337 751	335 653	-0,6

Source : ANSD

Tableau 2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier en 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	2024		
	Permanents	Non permanents	Total
INDUSTRIE dont ...	76,9	23,1	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	63,0	37,0	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	76,1	23,9	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,6	0,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,3	0,7	100,0
CONSTRUCTION	69,5	30,5	100,0
COMMERCE	79,1	20,9	100,0
SERVICES dont ...	81,1	18,9	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	92,1	7,9	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	92,4	7,6	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	71,7	28,3	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	97,7	2,3	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	85,8	14,2	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	95,0	5,0	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	56,1	43,9	100,0
ENSEIGNEMENT	57,7	42,3	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	81,8	18,2	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	75,0	25,0	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	69,8	30,2	100,0
Ensemble	78,5	21,5	100,0

Source : ANSD

Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle en 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	2024				Total
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	
INDUSTRIE dont ...	4,3	6,4	32,8	56,5	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	6,4	10,1	35,2	48,3	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	4,3	6,0	30,7	59,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,3	12,0	61,4	23,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	2,3	3,9	48,2	45,6	100,0
CONSTRUCTION	4,3	5,3	22,4	67,9	100,0
COMMERCE	7,1	7,6	38,1	47,2	100,0
SERVICES dont ...	9,7	8,0	41,9	40,4	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	7,9	24,6	40,7	26,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	2,7	4,8	37,9	54,6	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	39,1	35,1	18,5	7,3	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,4	0,8	62,6	26,2	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	11,7	6,9	17,9	63,4	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	20,0	30,8	15,8	33,4	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	4,7	4,4	13,0	77,9	100,0
ENSEIGNEMENT	12,4	18,6	27,8	41,2	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	9,8	19,7	28,7	41,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	22,9	9,1	13,1	54,9	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	0,8	0,0	3,2	96,0	100,0
Ensemble	7,3	7,2	37,0	48,5	100,0

Source : ANSD

Tableau 4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe en 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	2024		
	Homme	Femme	Total
INDUSTRIE dont ...	86,3	13,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,5	12,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	86,8	13,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,2	22,8	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	82,5	17,5	100,0
CONSTRUCTION	90,4	9,6	100,0
COMMERCE	79,8	20,2	100,0
SERVICES dont ...	61,7	38,3	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	76,4	23,6	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	64,1	35,9	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	66,6	33,4	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55,0	45,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	60,0	40,0	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	56,7	43,3	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	69,0	31,0	100,0
ENSEIGNEMENT	52,9	47,1	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	52,4	47,6	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	70,2	29,8	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	56,3	43,7	100,0
Ensemble	74,2	25,8	100,0

Source : ANSD

Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	2023	2024	Evolution (%) 24/23
INDUSTRIE dont ...	450 501	501 072	11,2
ACTIVITES EXTRACTIVES	50 815	61 872	21,8
ACTIVITES DE FABRICATION	318 555	353 303	10,9
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	61 267	63 746	4,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	19 863	22 151	11,5
CONSTRUCTION	78 349	100 139	27,8
COMMERCE	207 948	221 769	6,6
SERVICES dont ...	703 694	717 465	2,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	79 640	87 092	9,4
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	29 130	31 046	6,6
INFORMATION ET COMMUNICATION	100 474	104 982	4,5
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	283 572	274 146	-3,3
ACTIVITES IMMOBILIERES	3 286	2 899	-11,8
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	113 492	113 492	0,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	65 918	74 899	13,6
ENSEIGNEMENT	10 775	10 919	1,3
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	5 722	5 520	-3,5
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	8 287	8 982	8,4
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	3 397	3 488	2,7
Rémunération globale	1 440 492	1 540 445	6,9

Source : ANSD

Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier en 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	2024		
	Permanent	Saisonnier	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	93,3	6,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	86,1	13,9	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	93,6	6,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	96,3	3,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,6	0,4	100,0
CONSTRUCTION	74,9	25,1	100,0
COMMERCE	89,1	10,9	100,0
SERVICES dont ...	94,5	5,5	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	97,2	2,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	94,1	5,9	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	93,9	6,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,1	0,9	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	93,4	6,6	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	97,5	2,5	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	75,0	25,0	100,0
ENSEIGNEMENT	68,9	31,1	64,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	88,4	11,6	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	95,6	4,4	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	90,6	9,4	100,0
Rémunération globale	92,0	8,0	100,0

Source : ANSD

Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle en 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	2024				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
INDUSTRIE dont ...	15,7	16,0	39,4	29,0	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	20,7	17,8	37,3	24,2	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	17,2	16,0	36,2	30,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	6,8	15,2	53,0	25,1	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5,1	13,9	54,1	26,9	100,0
CONSTRUCTION	24,6	15,9	27,0	32,5	100,0
COMMERCE	34,8	15,0	28,0	22,2	100,0
SERVICES dont ...	32,2	15,9	36,0	15,9	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	28,5	24,5	32,9	14,1	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	12,5	8,5	39,6	39,4	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	56,9	37,1	4,7	1,4	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	25,4	0,9	62,6	11,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	35,2	6,3	21,6	36,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	42,2	32,5	11,7	13,7	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	17,3	10,7	21,2	50,8	100,0
ENSEIGNEMENT	26,3	24,1	24,6	25,0	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	30,1	11,8	29,1	28,9	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	47,7	13,3	14,8	24,2	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	8,2	0,0	6,4	85,4	100,0
Rémunération globale	26,7	15,8	35,5	21,9	100,0

Source : ANSD

Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe en 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	2024		
	Homme	Femme	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	83,7	16,3	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,4	12,6	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	84,1	15,9	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,9	22,1	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	64,2	35,8	100,0
CONSTRUCTION	82,1	17,9	100,0
COMMERCE	76,0	24,0	100,0
SERVICES dont ...	62,4	37,6	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	66,7	33,3	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	68,7	31,3	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	60,4	39,6	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	60,1	39,9	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	55,9	44,1	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	53,4	46,6	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	75,7	24,3	100,0
ENSEIGNEMENT	56,7	43,3	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	72,5	27,5	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	69,7	30,3	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	62,1	37,9	100,0
Rémunération globale	72,6	27,4	100,0

Source : ANSD

Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activités

SECTEURS D'ACTIVITES	2023	2024u	Evolution (%) 2024/2023
INDUSTRIE dont ...	40,9	40,7	-0,6
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,0	40,1	0,2
ACTIVITES DE FABRICATION	40,7	40,3	-0,8
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	43,2	42,4	-1,7
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	39,9	40,0	0,1
CONSTRUCTION	40,5	40,8	0,6
COMMERCE	42,7	43,3	1,3
SERVICES dont ...	41,3	40,6	-1,7
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40,0	40,0	-0,1
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	44,0	43,8	-0,5
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	40,1	0,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	43,5	42,6	-1,9
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,1	40,0	-0,3
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	39,0	38,7	-0,6
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	41,9	39,5	-5,8
ENSEIGNEMENT	32,1	31,1	-3,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	51,4	50,8	-1,1
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	42,1	40,0	-5,1
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,1	40,0	-0,2
Heure hebdomadaire moyenne	41,4	41,3	-0,1

Source : ANSD

Champ couvert

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

Modalité de tirage de l'échantillon

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

Modalité de calcul des indicateurs

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'emploies de l'entreprise par leurs effectifs.

Diffusion

Le rapport annuel de l'EERH est élaboré et publié dans un délai de 105 jours après la fin de l'année sous revue. Il est accessible sur le site internet de l'ANSD (www.ansd.sn).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : Dr. Abdou DIOUF

Directeur général adjoint : Dr. Momath CISSE

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE, Mamadou NDIAYE & Mansour Iaye THIAW**

Equipe de collecte : **Gana NDIAYE, Thierno abdourahim FOFANA, Fatoumata YADE, Abdou Maré NDIAYE, Sylvie B. D. SARR, Alassane BALDE, Nafy KANOUTE, Ibrahima BA & Laure Alice Valérie BADJI**

Diffusion: **EI Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**